

**MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE DE
LA SOLIDARITE ET DES PERSONNES AGEES**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	7
II. JUSTIFICATION	10
III. ORIENTATIONS ET RESULTATS STRATEGIQUES.....	13
IV. OBJECTIFS	13
V. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	14
VI. ACTIONS A REALISER	14
VII. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	16
VIII. SUIVI-EVALUATION	16
CONCLUSION	18
BIBLIOGRAPHIE.....	19

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APIM	Association Professionnelle des Institutions de Micro finance
ASACO	Association de Santé Communautaire
BCEAO	Banque centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BIT	Bureau International du Travail
BMS	Banque Malienne de Solidarité
CAC	Centre d’Action Coopérative
CADB	Cellule d’Appui au Développement de la Base
CAMASC	Centre d’Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés Coopératives
CCS/SFD	Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
CECI	Centre d’Etudes et de Coopération Internationale
CCM	Confédération des Coopératives du Mali
CPA/SFD	Centre de Promotion et d’Appui aux Systèmes Financiers Décentralisés
CPC	Coopérative de Producteurs de Coton
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
DNPSES	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l’Economie Solidaire
DNDS	Direction nationale du Développement Social
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FAT	Fonds d’Appui Technique
FENASCOH	Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d’Habitat du Mali
FENASCOM	Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire
FGR	Fédération des Groupements ruraux
FNG	Fonds National de Garantie
GIE	Groupement d’intérêt économique
IDH	Indice du Développement Humain
INSTAT	Institut National de la Statistique
MAHSPA	Ministère de l’Action Humanitaire de la Solidarité et des Personnes Âgées
MUTECH	Mutuelle de l’Education et de la Culture
OCDE	Organisation pour le Commerce et le Développement Economique
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PACR	Projet d’Appui aux Communautés Rurales
PADEC	Projet d’Appui au Développement Communautaire
PARMEC	Projet d’Appui à la Réglementation des Mutuelles d’Epargne et de Crédit
PASE	Programme d’Appui aux Systèmes d’Exploitation (en zone cotonnière)
PDSU	Programme de Développement Social Urbain
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNUAD	Plan cadre des Nations-Unies pour l’Aide au Développement
RENAPESS	Réseau National pour la Promotion de l’Economie Sociale et Solidaire

RIPES	Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
SFD	Systemes Financiers Décentralisés
SIP	Société indigène de prévoyance
SMDR	Société Mutuelle de Développement Rural
UCCPC	Union Communale des Coopératives de Producteurs de Coton
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UTM	Union Technique de la Mutualité

INTRODUCTION

La tenue à Ségou, en juin 2001, des premières Assises sur le développement social, a permis à l'ensemble des acteurs de s'accorder sur un certain nombre d'orientations majeures en matière de développement social au Mali. Les orientations retenues à cette occasion sont :

- le renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale ;
- le renforcement de la protection sociale et de l'économie sociale et solidaire;
- la lutte contre la pauvreté.

Depuis, un certain nombre de documents cadres ont été adoptés par le Gouvernement pour donner des orientations de base aux différents acteurs. Il s'agit, entre autres de :

- la déclaration de politique nationale de protection sociale adoptée en 2002 ;
- le plan d'actions national d'extension de la protection sociale pour la période 2005-2009 ;
- le plan d'actions national d'extension de la protection sociale 2011-2015, en cours d'exécution.

Le présent document a pour objet d'exposer la politique du Gouvernement en matière de promotion du secteur de l'économie sociale et solidaire. Cette politique sert de cadre à la réalisation des plans, programmes et projets pour assurer le développement des entreprises et organisations entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Il vient compléter les dispositifs existant en matière d'orientations dans le cadre du développement social et de la solidarité.

Au sens de la présente politique il est entendu par **Economie Sociale et Solidaire** l'ensemble des activités de production et de distribution de biens et de services, menées par les sociétés coopératives, les mutuelles, les associations et autres organisations. Ces entreprises de type particulier sont basées sur la solidarité, le partage et le fonctionnement démocratique en plaçant l'Homme au centre du processus de création et de jouissance de la richesse.

Le concept de l'économie sociale combine donc deux idées qui renvoient à deux réalités : la première partie du concept, le terme « *économie* », renvoie à la production et à la distribution concrètes de biens et de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation ; la seconde partie, les qualificatifs « *sociale et solidaire* », renvoie à la rentabilité sociale des activités, soit la responsabilité tant individuelle que collective dans le développement de l'entreprise, l'entraide et la solidarité mutuelle, la recherche de l'autonomie, la promotion de la créativité, de l'innovation et de la productivité des acteurs et de la communauté, ainsi que la recherche d'une plus grande équité et d'une plus grande durabilité du développement.

La vision du Gouvernement à travers la présente politique est de : « **Contribuer au raffermissement d'une société démocratique au sein de laquelle la réduction de la pauvreté se réalisera par la création et la redistribution de richesses à travers la promotion des entreprises et organisations basées sur la solidarité et la primauté de l'Homme** ».

Cette vision a pour fondements :

- nos valeurs sociétales traditionnelles marquées, entre autres, par la solidarité;

- la Constitution du Mali en son article 17 qui stipule que : « *L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé et la protection sociale constituent des droits reconnus* » ;
- les différentes Conventions, Traités et Déclarations internationaux auxquels adhère le Mali ;
- la nécessité de valoriser la contribution de l'économie sociale et solidaire dans la création et la distribution des richesses.

Les principes directeurs ci-après constituent par ailleurs des balises qui devraient guider l'ensemble des acteurs tout le long de la mise en œuvre de la présente politique :

- 1) Faire le choix de l'économie sociale et solidaire, c'est d'abord et avant tout inscrire la lutte contre la pauvreté au cœur des stratégies de développement du Mali. C'est également faire le choix d'une stratégie gagnante pour le développement du Mali par :
 - la création d'entreprises et la création d'emplois;
 - la contribution recherchée à la promotion de l'économie formelle du Mali en favorisant un mode d'intervention basé sur l'autonomie et la souplesse des organisations.
- 2) Promouvoir l'ESS, c'est faire la promotion de la solidarité, de l'équité et de la responsabilisation collective comme conditions d'un développement durable car :
 - l'économie sociale et solidaire promeut la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus;
 - l'économie sociale et solidaire intègre dans les statuts la participation au processus de décision démocratique.
- 3) Appuyer les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, c'est confirmer la volonté de développer un partenariat actif entre l'État et la société civile malienne en :
 - confirmant la volonté de reconnaissance et d'appui de l'Etat aux acteurs de l'économie sociale et solidaire;
 - soutenant la volonté de participation démocratique de la société civile au développement du Mali.

L'ensemble des activités menées, au cours du processus d'élaboration de la présente politique depuis 2009, se sont déroulées dans une approche participative entre les différents acteurs. Ce processus a été marqué par :

- la mise en place d'un Comité intersectoriel de rédaction composé de services techniques et d'organisations de la société civile ;
- l'organisation d'un atelier de lancement du processus de rédaction qui a regroupé les services techniques et les organisations de la société civile ;
- l'organisation d'un atelier de restitution à mi-parcours avec les mêmes acteurs ;
- l'organisation d'un atelier final de validation par les différents acteurs : services publics, acteurs de l'ESS, Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers.

- la présentation du projet au Forum International de l'Economie Sociale et Solidaire (FIESS) tenu en octobre 2011 à Montréal (Québec-Canada).

L'adoption du présent document de politique et du plan d'actions qui l'accompagne ayant été retardé pour des raisons inhérentes au circuit d'adoption, il intervient finalement à un moment où le Mali traverse une crise sociale et sécuritaire profonde qui mérite d'être prise en compte dans les actions à entreprendre.

La mise en œuvre de la politique de promotion de l'ESS s'opèrera à travers des plans d'actions quinquennaux dont le premier, prévu pour la période 2014-2018, accompagne le présent document.

I. CONTEXTE

Les politiques de développement de la plupart des pays sont actuellement caractérisées par la dominance d'une économie de marché plurielle où le secteur privé à but lucratif et le secteur public sont les acteurs déterminants. Cependant au Mali et dans de nombreux pays, la contribution d'un « tiers secteur » (sociétés coopératives, mutuelles, associations gestionnaires) au développement des populations est indéniable. Ce secteur qui n'est ni public, ni privé à but lucratif est basé dans son organisation et sa philosophie sur la solidarité entre les membres qui sont en même temps propriétaires de leurs entreprises.

Ces formes d'entreprises représentent une part non négligeable dans la création des emplois, des biens et des services, et doivent être considérées de plus en plus comme faisant partie intégrante de l'économie plurielle, dans le processus de création d'emplois et de richesses.

Même si historiquement la présence des sociétés coopératives, des mutuelles et associations est assez connue dans le paysage des organisations, on découvre chaque jour davantage la diversité et l'importance des initiatives mises en avant dans des domaines variés : micro crédit, finance solidaire, commerce équitable, santé, production, assurances, éducation, etc.

L'introduction du concept d'économie sociale et solidaire dans les politiques sociales et économiques fait partie d'une tendance internationale. La consécration de l'année 2012 comme année internationale des sociétés coopératives par les Nations Unies et la création d'un Ministère Délégué à l'Economie Sociale et Solidaire par la république française témoignent de cette tendance. La contribution de l'économie sociale à la lutte contre la pauvreté et à l'innovation sociale a fait l'objet de discussions lors de foras tels que le Forum de l'OCDE, le Forum social mondial, les diverses rencontres du Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS) et celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Cette prise de conscience de l'importance de l'économie sociale et solidaire dans l'économie générale des pays et l'énoncée du concept dans les politiques de développement sont relativement récentes et les données manquent souvent pour en apprécier toute l'ampleur, surtout au Mali. Néanmoins quelques expériences documentées existent surtout dans les pays développés. A titre d'exemple, au Royaume-Uni, en 2006/2007, on décomptait près de 62 000 entreprises, coopératives, mutuelles et associations dans le secteur de l'économie sociale et solidaire qui fournissaient des emplois à plus de 540 000 personnes et dont le chiffre d'affaires atteignait 46 milliards de dollar¹.

L'exemple du Québec, avec une population qui ne dépasse pas les 7 millions d'habitants, est à cet égard éloquent :

- 3 881 coopératives et 3 941 associations ;

¹ www.cabinetoffice.gov.uk/media/231495/factoids.pdf

- 125 000 emplois dont 79 000 dans les coopératives et 46 000 dans les associations ;
- 17,2 milliards \$ de chiffre d'affaires ;
- 102 milliards \$ de chiffre d'affaires en tenant compte des caisses populaires².

En Afrique, selon des travaux du BIT, depuis une quinzaine d'années, on assiste à un véritable engouement et une réappropriation des coopératives en tant que structures économiques. Une récente étude³ recensait 150 000 coopératives dans les pays africains. Dans un pays comme le Kenya, un cinquième de la population est membre d'une ou de plusieurs coopératives. Il est globalement estimé que 7% de la population africaine est membre d'une ou plusieurs coopératives⁴

Inspiré et soutenu par le Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS), les représentants de 14 pays africains⁵ ont mis en place le 23 octobre 2010 à Mehdiya (Kenitra, Maroc) le Réseau Africain de l'Economie Sociale et Solidaire (RAESS).

En 2003, les acteurs maliens de l'ESS, avec l'appui du Ministère en charge de la Solidarité, ont mis en place une organisation faîtière dénommée Réseau National pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RENAPESS), qui est membre fondateur du RAESS et membre du RIPESS. Ce réseau compte actuellement 53 organisations membres.

Le paysage de l'économie sociale et solidaire et sa contribution à l'économie nationale en 2010 sont illustrés au Mali à travers les données suivantes :

- **17 090 sociétés coopératives enregistrées avec :**
741 000 adhérents
12 milliards FCFA de chiffre d'affaires
2 000 emplois directs
- **175 mutuelles agréées en 2012 avec**
265 545 adhérents
612 612 bénéficiaires
961 millions FCFA d'encaissements
- **125 institutions de finance solidaire**
1 006 942 sociétaires
118,706 milliards CFA de ressources
2 212 employés

En 2008 la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire a recensé 2 763 sociétés coopératives qui répondaient à certains critères de fonctionnalité⁶, soit 18,51% de l'effectif total.

Ces sociétés coopératives dites fonctionnelles ont généré en 2008 un chiffre d'affaires de près de 12 milliards FCFA et ont créé près de 2 000 emplois directs.

En fin 2012 on dénombrait 172 mutuelles sociales au Mali, dont 164 évoluant dans le secteur de l'assurance maladie exclusivement ou en combinaison avec d'autres types de prestation. Les 8 autres mutuelles offrent des prestations relatives à la retraite et/ou au décès. Ces mutuelles, regroupent ensemble 265 545 adhérents dont 156 257 à jour de leurs cotisations, pour 612 612 bénéficiaires dont 249 948 à

² Economie sociale et politiques publiques : le cas du Québec ; Marguerite Mendell, Université Concordia et Nancy Neamtan, Chantier de l'économie sociale-2006

³ Develtere, Pollet & Wanyama, 2008

⁴ Develtere, Pollet & Wanyama, 2008

⁵ Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ile-Maurice, Mali, Maroc, Niger, R.D.Congo, Sénégal, Togo, Tunisie.

⁶ Elément de contribution des sociétés coopératives fonctionnelles à l'emploi et à la création de richesse- DNPSES Mars 2009.

jour vis-à-vis des mutuelles. Sur cet effectif de bénéficiaire, 49 403 dont 29 540 femmes et 19 569 hommes, ont bénéficié de prestations en 2012 pour un montant global de 429 482 465 Francs CFA.

Les taux de couverture de la population cible (78% de la population totale du Mali) en 2012 sont de, 4,81% pour l'ensemble des prestations et 4,01% pour la santé.

Du point de la situation financière, en 2012, les cotisations attendues étaient estimées à 662 811 036 Francs CFA, sur lesquels 414 820 538 ont été effectivement recouverts. Sur cette recette, 289 002 900 de Francs CFA ont été dépensés, dont 242 764 292 en prestations et 43 160 923 en fonctionnement. Le solde total en caisse en fin 2012 était de 272 944 996 Francs CFA.

Le Mali a vu naître au cours des vingt dernières années 125 structures autorisées de micro finance (non compris les caisses de base affiliées) se répartissant comme suit :

- 70 institutions mutualistes de caisses d'épargne et de crédit (IMCEC), soit 56%, dont 18 faitières (14%) et 52 caisses de base non affiliées (42%) ;
- 11 sociétés Anonymes, 9% ;
- 44 Associations, soit 35, dont 25 associations de crédit solidaire (20%) et 19 associations de CVECA (15%).

Les zones de grande concentration ont été cette année le district de Bamako et les régions de Mopti, Koulikoro et Ségou avec au total 74,16%. Le nombre de SFD autorisés a diminué de 49 en 2009, à 44 en 2010, ce, suite à des restructurations intervenues au niveau de certaines d'entre elles, et la reconfiguration du secteur.

Les institutions de micro finance maliennes regroupent 1 069 425 sociétaires, dont 39,68% sont des femmes, desservant ainsi plus de 45% des ménages maliens. Ces institutions de micro finance sont donc venues suppléer l'absence des institutions bancaires classiques auprès de la très grande majorité de la population et des entreprises opérant très souvent dans le secteur informel de l'économie. Elles constituent donc, dans les faits, la seule possibilité pour la population d'avoir accès aux services d'une institution bancaire.

Au 31/12/2010 l'encours des dépôts des membres des SFD s'est établi, à 54,876 milliards de FCFA contre 52,056 milliards de FCFA, en 2009, soit une augmentation de 5,42%.

Le niveau d'encours de crédit, enregistré au 31/12/2010, est en recul de 2,89% par rapport à celui de 2009 à la même date, qui était de 73,500 milliards FCFA,

Les encours de refinancements représentaient près de 35,706 milliards FCFA, soit une hausse de 3,30% par rapport à 2009. La même année, les ressources totales de ces institutions étaient de 118, 706 milliards FCFA (Rapport annuel 2010 sur l'évolution de la micro finance au Mali, CCS /SFD, Ministère des Finances).

Le secteur associatif est un acteur très important de l'économie sociale et solidaire au Mali. L'action de ces organisations est fort visible sur le terrain dans les domaines de la santé, de l'enfance, du développement rural, de la promotion de la femme, de l'éducation, mais aussi de l'artisanat, de l'environnement, du commerce équitable, du tourisme, etc.

Les informations disponibles au niveau de la Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB) du Ministère de l'Administration Territoriale font état de plus de 8 500 associations signataires d'accord cadre sur l'ensemble du territoire. Certaines d'entre elles ont vocation locale ou régionale, d'autres étendent leur action à tout le pays et elles emploient plusieurs milliers de personnes.

Les Associations de Santé Communautaire (ASACO) sont un exemple d'une initiative citoyenne dont le développement sur quelques années a pris une ampleur considérable dans le cadre d'un partenariat contractuel fort avec l'Etat. Elles étaient au nombre de 1055 associations en 2010 regroupées au sein de la Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire (FENASCOM), reconnue *d'utilité publique*⁷ par l'Etat et membre fondateur du RENAPESS. La FENASCOM comprend 09 Fédérations Régionales des Associations de Santé Communautaire (FERASCOM) et 59 Fédérations Locales des Associations de Santé Communautaire (FELASCOM). Elles sont à la base de la création à ce jour de 1055 Centres de santé Communautaire (CSCoM) qui emploient plus de 4 000 personnes.

D'autres associations telles que la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM) avec plus de 42 000 artisans, les Organisations de femmes, de personnes handicapées, de producteurs agricoles, pour ne citer que celles-ci, jouent un rôle très important dans la création et la distribution des richesses et la lutte contre la pauvreté dans notre pays.

La FNAM regroupe 893 associations de base, 42 198 membres et une coordination dans chacune des régions du Mali. Membre fondateur du RENAPESS, elle joue un grand rôle dans la création et la formalisation des entreprises sociales.

II. JUSTIFICATION

Estimée à 14 517 176 habitants en 2009, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,6%, suite au recensement général de la population (RGPH), la population du Mali pouvait être estimée à un peu plus de 16 000 000 en 2012 avec une forte proportion d'enfants de 0 à 14 ans (48,2%). Le fort taux de croissance de la population montre que la prédominance des enfants et jeunes dans sa structure ira en s'accroissant.

La proportion de la population Malienne définie comme pauvre qui était de 55,6% en 2001, est passée à 47,4% en 2006, soit une réduction de 8,2 point en 5 années ou une réduction moyenne de 1,6 point par an. Si cette tendance à la baisse s'est maintenue jusqu'en 2011 avec 41,7%, sa cadence a diminué avec seulement un gain de 5,7 point en 5 années soit une moyenne annuelle de 1,1 point. En 2012, avec la crise que le Mali a connue, la pauvreté a plutôt augmenté avec 42,7% de pauvres dans la population totale du pays.

Par rapport à l'Indice de Développement Humain (IDH), le Mali qui était 175^{ième} sur 187 pays en 2011 avec un IDH de 0,392 a reculé en 2012 pour devenir 182^{ième} sur 187 pays avec un IDH de 0,344, soit un recul de 0,048 point.⁸, indice mesurant sommairement le développement d'un pays à travers trois dimensions : l'espérance de vie, le taux de scolarisation et le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant.

L'exacerbation de la pauvreté et le mauvais score en matière d'IDH ont été provoqués d'une part, par la mauvaise campagne agricole de 2011 ayant entraîné une grave crise alimentaire et d'autre part, par la crise sécuritaire et institutionnelle survenue suite aux événements du 22 mars 2012. De façon générale, l'économie nationale a été fortement ébranlée par ces diverses crises. Les entreprises d'économie sociale et solidaire en ont particulièrement souffert, notamment dans les régions du Nord.

Ainsi, les défis du développement économique et social au Mali sont-ils bien réels vue l'ampleur actuelle de la pauvreté humaine et son potentiel d'aggravation en l'absence de mesures idoines dont l'économie sociale et solidaire pourrait constituer l'une des composantes.

⁸L'Indice de Développement Humain (IDH) est un indice mesurant sommairement le développement d'un pays à travers trois dimensions : l'espérance de vie, le taux de scolarisation et le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant.

Nonobstant l'inexistence d'un document formel de promotion de l'économie sociale et solidaire, l'Etat malien a déjà posé des actes qui entrent en ligne de compte dans le développement de ce secteur et qui constituent des avancées. Au nombre de ces avancées, on peut citer :

- L'existence de dispositions législatives nationales et de règlements communautaires auxquels le Mali adhère, pour régir certaines organisations du secteur de l'économie sociale et solidaire (sociétés coopératives, mutuelles sociales et institutions de micro finance) ;
- L'adoption en 2000 d'un document de politique et stratégie nationales de promotion des sociétés coopératives ;
- La création du Fonds de Solidarité Nationale (FNS) ;
- La création de la Banque Malienne de Solidarité (BMS);
- L'adoption d'une loi et des textes réglementaires sur la mutualité au Mali ;
- L'existence de projets intervenant dans la réduction de la pauvreté: Projet d'Appui aux Communautés Rurales (PACR), Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADEC), Projet de Réduction de la Pauvreté à Mopti (PRP-M) ;
- L'existence de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté (ODHD/LCP) ;
- L'existence d'une Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) ;
- L'existence de plusieurs mesures incitatives pour les organisations de l'ESS (possibilité de reconnaissance d'utilité publique, attribution de subventions, etc.).

Il est par conséquent bien à propos que le Gouvernement aille aujourd'hui à réaffirmer plus concrètement cette volonté politique déjà manifeste.

Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012-2017, adopté par le Conseil des Ministres le 28 décembre 2011, résume l'essentiel des choix du Gouvernement malien pour les années à venir, tant du point de vue de la croissance du pays que de celui de la lutte contre la pauvreté, deux aspects étroitement liés.

Tous les trois axes du CSCR 2012-2017 prennent en compte le développement de l'économie sociale et solidaire au Mali. Il s'agit de :

- **Axe 1 : Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus**
- **Axe 2 : Renforcement des bases à long terme du développement et accès équitable aux services sociaux de qualité**
- **Axe 3 : Développement institutionnel et gouvernance**

Pour sa part, le Plan cadre des Nations-Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) reprend à son compte ces axes pour un appui direct. , Toutes les analyses gouvernementales convergent vers la nécessité d'axer la croissance du Mali sur le développement à la base des micro-entreprises rurales, notamment pour assurer la sécurité alimentaire, condition essentielle de la paix sociale; sur le renforcement des capacités, notamment des femmes, mais aussi des jeunes ; sur l'accès au crédit pour les artisans, les PME et les PMI ; sur le développement de services sociaux. On peut alors estimer que le rôle joué par l'ESS

sera capital dans la réalisation de cette vision globale. Aussi, la mise en œuvre du CSCR 2012- 2017 accorde une place de choix à l'extension de la protection sociale à travers le développement des mutuelles, des sociétés coopératives et les transferts sociaux.

Malgré l'importance des organisations de l'ESS et la grandeur du rôle qu'elles jouent dans l'économie malienne, les problèmes à résoudre en leur sein ou au niveau de leur environnement, qu'il s'agisse d'aspects généraux ou spécifiques, sont nombreux. D'une manière générale les problèmes sont les suivants :

- l'inadaptation des dispositions législatives et réglementaires ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel d'appui technique ;
- l'insuffisance de ressources matérielles et financières pour assurer les missions assignées aux différents acteurs ;
- la faiblesse des synergies entre les différentes organisations ;
- l'absence de mécanisme de financement approprié pour soutenir les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- la faible capacité de gestion des organisations ;
- la faible connaissance du champ de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- l'insuffisance de suivi et d'appui-conseil aux organisations de l'ESS.

De manière plus spécifique les difficultés rencontrées sont les suivantes :

a) Au niveau des sociétés coopératives :

- l'absence dans la grande majorité des cas d'un plan d'affaire ;
- la non prise en compte dans les textes de la spécificité de certaines sociétés coopératives ;
- le faible taux de fonctionnalité. ;

b) Au niveau des mutuelles sociales :

- la multiplicité et la taille réduite des organisations mutualistes ;
- l'insuffisance de personnel permanent qualifié ;
- la faible capacité de contribution financière des adhérents.

c) Au niveau des institutions de finance solidaire :

- la décapitalisation des institutions ;
- la faiblesse du niveau des dépôts des sociétaires ;
- la faiblesse ou l'inexistence d'outils communs pour faire face aux crises.

d) Au niveau des associations :

- la faiblesse ou l'inexistence d'apports financiers internes.

Aujourd'hui, le renforcement des mesures tendant à mettre en cohérence l'ensemble des actions de promotion du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire par l'énoncé d'une politique assortie d'un plan d'action s'avère nécessaire pour atténuer les effets de ces problèmes et concrétiser davantage la volonté politique du gouvernement dans ce domaine.

III. ORIENTATIONS ET RESULTATS STRATEGIQUES

Les orientations de la politique de promotion de l'économie sociale et solidaire sont énoncées en fonction des difficultés et défis formulés plus haut dans les justifications.

Ainsi cinq (04) orientations stratégiques serviront d'éclairage pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions quinquennaux envisagés pour opérationnaliser la politique. Il s'agit de :

- **1 :** Renforcement institutionnel, législatif et réglementaire du secteur de l'économie sociale et solidaire.
- **2 :** Renforcement des capacités des organisations et des acteurs de l'économie sociale et solidaire
- **3 :** Développement de l'information, de la formation et de la recherche en économie sociale et solidaire.
- **4 :** Administration et Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire

Chacune de ces orientations stratégiques est déclinée en résultat stratégique à atteindre à travers la mise en œuvre des actions prévues dans les plans quinquennaux. Il s'agit de :

- **Résultat stratégique 1 :** Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire évoluent dans un environnement institutionnel, législatif et réglementaire amélioré et propice à leur développement.
- **Résultat stratégique 2 :** Le secteur de l'économie sociale et solidaire contribue de manière satisfaisante à la création de richesses et la lutte contre la pauvreté.
- **Résultat stratégique 3 :** L'information, la communication, la formation et la recherche contribuent au rayonnement de l'économie sociale et solidaire au Mali.
- **Résultat stratégique 4 :** La conception et la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de promotion de l'ESS se font de manière efficiente, efficace et concertée.

IV. OBJECTIFS

La présente politique repose sur la conviction gouvernementale que le développement de l'Économie Sociale et Solidaire peut contribuer à la création d'entreprises et d'emplois, et, d'une manière générale, au développement économique et social du Mali. Ainsi, son objectif global est de :

« Contribuer à la promotion d'une économie sociale et solidaire qui participe de manière efficace et efficiente à la création de richesses et d'emplois et à la lutte contre la pauvreté au Mali ».

Cet objectif général sera atteint à travers les objectifs spécifiques ci-après :

- Créer un environnement législatif et réglementaire favorable à la promotion des entreprises de l'économie sociale et solidaire;
- Renforcer les capacités techniques des structures en charge de l'accompagnement des organisations de l'économie sociale et solidaire ;
- Améliorer le fonctionnement et la gouvernance des entreprises de l'économie sociale et solidaire;
- Améliorer la visibilité des entreprises de l'économie sociale et solidaire et de leur contribution à la lutte contre la pauvreté ;
- Assurer l'accès des entreprises de l'économie sociale et solidaire au crédit pour le financement de leurs activités.

V. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

L'opérationnalisation de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire se fera à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans quinquennaux comportant des programmes proposés en fonction des réalités et des besoins du moment. Ces plans quinquennaux préciseront les effets à réaliser ainsi que les extrants ou produits et les activités à mener.

La démarche participative et concertée entre les services publics, la société civile, les collectivités territoriales, les acteurs directs du secteur de l'économie sociale et solidaire sera privilégiée autour de toutes les interventions planifiées. Les stratégies spécifiques sont :

- L'adoption de nouvelles dispositions législatives et réglementaires nationales régissant les entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- Le renforcement de l'information, de la communication et de la recherche en matière d'économie sociale et solidaire ;
- L'amélioration des mécanismes de financement appropriés pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

VI. ACTIONS A REALISER

Les grandes actions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique sont les suivantes par résultat stratégique.

- 1) **Résultat stratégique 1** : Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire évoluent dans un environnement institutionnel, législatif et réglementaire amélioré et propice à leur développement.

Les actions pour atteindre ce résultat sont :

- l'adoption de dispositions législatives nationales de base pour stimuler le développement efficace de l'économie sociale et solidaire ;

- la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire conformes aux différentes dispositions communautaires présentement en vigueur, notamment en ce qui concerne l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives, le règlement n°7 de l'UEMOA sur les mutuelles sociales et la loi N°10-013 du 20 mai 2010 portant réglementation des SFD et le Décret N°10-315 /P-RM du 03 juin 2010 ;
- la mise en place d'un appui par un renforcement institutionnel adapté et favorisant un meilleur développement des organisations de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers un suivi-contrôle plus efficace et plus efficient des entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- l'appui au renforcement du réseautage entre les organisations de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers la déconcentration du Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.
- **Résultat stratégique 2 :** Le secteur de l'économie sociale et solidaire contribue de manière satisfaisante à la création de richesse et la lutte contre la pauvreté.

Les actions proposées à cette fin sont :

- L'appui au fonctionnement efficace des organisations de l'économie sociale et solidaire pour une meilleure gouvernance et un plus grand professionnalisme, notamment à travers le renforcement des capacités des leaders et l'instauration de dispositifs de gestion plus performants et transparents ;
- L'appui à l'autonomisation des organisations de l'économie sociale et solidaire à travers un soutien à la production, à l'instauration de la démarche qualité et à la commercialisation.
- Le renforcement des capacités des organisations de l'ESS des régions du nord pour atténuer les effets de la crise et contribuer à la réinsertion des populations.
- **Pour le résultat stratégique 3 :** L'information, la communication, la formation et la recherche contribuent au rayonnement de l'économie sociale et solidaire au Mali.

Les actions perçues comme pertinentes pour atteindre ce résultat sont :

- L'appui au renforcement de l'information autour de l'économie sociale et solidaire par, entre autres, la création d'un portail (site Web) de l'économie sociale et solidaire ;
- Le soutien au développement de la formation et de la recherche à travers notamment la création d'une filière universitaire de formation en économie sociale et solidaire, d'un dispositif de formation continue qualifiante et d'une cellule de recherche universitaire.
- La mise en place de dispositifs alternatifs de financement pour les organisations de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers la création d'un fonds de capital patient ; L'appui à la promotion d'institutions de micro finance avec des guichets spéciaux pour les organisations de l'économie sociale et solidaire, pour des crédits à taux d'intérêts plus avantageux et à délais de remboursement mieux adaptés.
- **Pour le résultat stratégique 4 :** La conception et la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de promotion de l'ESS se font de manière efficiente, efficace et concertée.

Les deux actions envisagées pour ce résultat sont :

- La mise en place d'un dispositif de coordination et de suivi-contrôle de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire, notamment en créant les organes y afférents et en les dotant de moyens pour fonctionner ;
- La réalisation des activités de suivi-contrôle et d'évaluation de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire.

La concrétisation de ces actions qui ne sont point exhaustives se fera à travers la réalisation de plusieurs activités et tâches se trouvant dans la matrice détaillée qui accompagnera chaque plan d'actions quinquennal.

VII. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La Politique de l'Economie Sociale et Solidaire sera financée par le Gouvernement, les Collectivités décentralisées du Mali, les acteurs de l'économie sociale et solidaire avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers.

Un plaidoyer intense sera fait à l'endroit des collectivités territoriales afin qu'elles s'engagent à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

Certains partenaires techniques et financiers sont déjà dans les dispositions de contribuer au financement des différents programmes et l'ont démontré en soutenant le processus d'élaboration de la présente politique et de son premier plan d'actions quinquennal.

Toutefois, une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers, sera organisée pour susciter leur participation et collecter les intentions fermes de contribution des uns et des autres.

Par ailleurs il sera organisé des voyages de prise de contact pour sensibiliser certains partenaires financiers potentiels à la pertinence de la politique malienne de l'économie sociale et solidaire, avec l'objectif d'obtenir leur adhésion à son financement.

Les différents plans quinquennaux élaborés pour opérationnaliser la politique comporteront des plans de financements par année et par source de financement.

VIII. SUIVI-EVALUATION

Le Ministère en charge de la solidarité assure le leadership dans la mise en œuvre de la présente politique et de son plan d'actions 2014-2018 au sein des organes de suivi-évaluation prévus.

Compte tenu de la transversalité de la problématique (domaines d'intervention et acteurs), le département en charge de la solidarité sera accompagné par d'autres départements et des organisations de la société civile pour piloter de manière efficace et efficiente la mise en œuvre de la politique.

L'économie sociale et solidaire est un moyen pour l'État d'améliorer les conditions de vie des populations. , A ce titre, les collectivités décentralisées, la société civile organisée et l'ensemble des populations du Mali en sont des acteurs essentiels, voire incontournables.

De même, les partenaires techniques et financiers du Mali contribuent fortement au développement de ce secteur d'activités. .

De cette réalité, il ressort l'impérieuse nécessité de mettre en place des instances de coordination et de suivi évaluation multisectoriels et multidimensionnels garantissant le maximum de succès à un processus participatif.

Pour répondre à cette nécessité, deux instances sont proposées :

Il s'agit de :

1) Un comité intersectoriel de coordination et de pilotage (CICP)

Ce comité regroupera les représentants des principaux départements ministériels et de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers concernés par l'économie sociale et solidaire.

Il se réunira périodiquement pour statuer sur la mise en œuvre du plan d'actions et prendre les décisions idoines pouvant améliorer l'efficacité et l'efficience des actions entreprises.

Il statuera en particulier sur les rapports d'activités et d'évaluation interne présentés par le comité technique qui lui rend compte.

2) Un Comité technique de suivi-évaluation (CTSE)

Ce comité technique a pour mission de suivre la mise en œuvre du plan d'actions. Il est responsable de la compilation des données et du suivi de la mise en œuvre des évaluations internes.

Il rend compte au comité intersectoriel de coordination et de pilotage sur :

- l'état de la mise en œuvre des programmes ;
- les difficultés rencontrées;
- les propositions concrètes de solutions.

Au terme de l'exécution effective de deux plans quinquennaux successifs, il sera procédé à l'évaluation globale de l'état de mise en œuvre, voire de l'impact de la politique. Suite à cette évaluation, l'opportunité de la relecture du document de politique sera jugée, aux fins d'en changer ou réorienter les objectifs, les résultats attendus et les stratégies, le cas échéant.

CONCLUSION

L'adoption de la présente Politique Nationale par le gouvernement renforcera l'ensemble des réformes en cours et en perspective, dans le domaine de la du développement social.

En allant à l'élaboration de ce document de politique, le Mali innove en étant le premier pays de l'espace UEMOA à se doter d'un tel instrument, qui répondra aux attentes des nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Afin de conforter la mise en œuvre de la présente politique, le processus sera marqué par :

- la dissémination du document auprès de l'ensemble des acteurs et des partenaires techniques et financiers en vue de son appropriation;
- la recherche de financement pour la mise en œuvre des plans d'actions y afférents.
- la tenue régulière des activités de suivi et d'évaluation dans un cadre participatif.

BIBLIOGRAPHIE

1. Projet d'appui aux Réseaux d'Économie Sociale et Solidaire en Afrique de l'Ouest (ARESS), RENAPESS, Juin 2008 ;
2. Décret n°02-172 du 10 avril 2002 portant reconnaissance d'utilité publique de la FENASCOM;
3. Loi N° 04-038, régissant les Associations, Gouvernement du Mali, Août 2004 ;
4. Loi N° 01-076, régissant les Sociétés Coopératives au Mali, Gouvernement du Mali, Juillet 2001 ;
5. Loi N°94-040, régissant les Institutions de Micro finance, Gouvernement du Mali, Août 1994 ;
6. Loi N°96-022, régissant les Mutuelles, Gouvernement du Mali, Décembre 1995 ;
7. Politique nationale de Décentralisation, Gouvernement du Mali, Novembre 2006 ;
8. Le secteur informel dans l'agglomération de Bamako: Performances, insertion, perspectives Enquête1-2-3/Premiers résultats de la phase 2, INSTAT, 2008 ;
9. Budget-programmes 2009, Tomes 1 et 2, Notes de présentation et guide méthodologique, Gouvernement du Mali, Septembre 2008 ;
10. Rapport annuel 2009 sur l'évolution du secteur de la micro finance au Mali, CCS /SFD, Ministère des Finances ;
11. Politique d'industrialisation du Mali, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Octobre 2004 ;
12. Etude pour la mise en place d'un Fonds National de Développement et d'un Fonds de Garantie selon les dispositions des articles 119 et 126 de la Loi d'Orientation Agricole, Ministère de l'Agriculture, Mars 2008 ;
13. Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM 2010);
14. Eléments de contribution des sociétés coopératives fonctionnelles à l'emploi et à la création des richesses au Mali, Mars 2009 ;
15. Plan cadre des Nations-Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD), 2008-2012, Janvier 2007 ;
16. Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le Développement de la Micro finance 2008-2012, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce, Mai 2008 ;
17. Proposition de Politique et Stratégie Nationales de Promotion des Sociétés Coopératives, Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées, Septembre 2000 ;
18. Stratégie Nationale d'Extension de la Mutualité, Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Âgées, DNPSES, Janvier 2010 ;
19. Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole du Mali, M. Marx, FAO, Avril 2009 ;
20. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2007-2011(CSLP-2^e Génération), Gouvernement du Mali, Octobre 2006 ;
21. Promouvoir l'égalité entre les sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et des partenariats, UNIFEM, Juillet 2006 ;

22. PRODESS II : Composante du développement social 2005-2009, Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Âgées, Septembre 2004 ;
23. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Mars 2005 ;
24. Etude de faisabilité et scénario de financement du secteur des coopératives d'habitat au Mali, SOCODEVI, Novembre 2009 ;
25. Programme de structuration et de mise en place des fonds d'appui technique et de garantie des sociétés coopératives du Mali (PS/FAT-FNG 2008 – 2013); DNPSES, Novembre 2007 ;
26. Eléments de contribution des sociétés coopératives fonctionnelles à l'emploi et à la création de la richesse au Mali-2008, DNPSES, Mars 2009 ;
27. Accès des artisans maliens aux marchés publics, Cellule Nationale du Réseau Aoudaghost, Avril 2009 ;
28. L'Aide au développement, évolution récente et grands débats, Agence Française de Développement, Mai 2005 ;
29. Statuts du RENAPESS, Juillet 2009 ;
30. Atelier de formation en méthodologie d'élaboration d'indicateurs, de réalisation d'enquêtes socioéconomiques et de plan de communication, ARESS, Août 2007 ; (Rapport ?)
31. Atelier de formation en finances solidaires, RENAPESS, Septembre 2007 ; (Rapport ?)
32. Plaidoyer pour la promotion de la finance solidaire, RENAPESS, Août 2008 ;
33. Informations générales sur le RENAPESS-Mali, Septembre 2008 ;
34. CAP-ECO-SOL-Mali, RENAPESS, Août 2008 ;
35. La roue du développement, RENAPESS ;
36. Oser la solidarité, FIDES, Janvier 2008 ;
37. Pour des économies plus solidaires, Plan d'action du Gouvernement du Québec, MAMROT, 2008 ;
38. L'économie sociale, un outil de développement des communautés rurales, Chantier de l'économie sociale du Québec ;
39. Rapports annuels du RISQ 2007-2008, RISQ, 2009 ;
40. Rapport annuel 2007-2008 du Chantier de l'économie sociale, Chantier de l'économie sociale du Québec ;
41. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Chantier de l'économie sociale du Québec, 2008 ;
42. Base de données sur les mutuelles (DNPSES-2010) ;
43. Economie sociale et politiques publiques : le cas du Québec, Marguerite Mendell, Université Concordia et Nancy Neamtan, Chantier de l'économie sociale-2006